



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE  
Séance du mardi 6 février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le six février le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Christelle CAÏEZ et Julie GRISPOIRE  
MM. Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE et Pierre VALEX

Absents excusés :

Mmes Patricia BLYAU, Sylvie GUESDON et Audrey MEYER  
MM. Cyrille CAFFIN (donnant pouvoir à Christelle CAÏEZ) et Renaud SOREL (donnant pouvoir à Arnaud DESTALMINIL)

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

**Finances locales - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2017**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire délibérant sur le Compte de Gestion 2017 dressé par Mme GUILBERT, Receveur Percepteur, considérant la conformité des résultats avec ceux du Compte administratif 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

**Finances locales - Election d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2017**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,  
Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne M. Hubert DAMIS, Président de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la Commune.

**Finances locales - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017**

---

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2017.  
Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hubert DAMIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside le point du compte administratif.

Hubert DAMIS donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2017, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de **501 792,61 €**.

1° Balance générale :

	RESULTAT EX 2016	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT EX 2017	INTEGRATION CCAS	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT CLOTURE EX 2017
INVESTISSEMENT	- 45 772,36 €	- €	5 942,18 €	1 407,39 €	- €	- 38 422,79 €
FONCTIONNEMENT	471 460,41 €	45 772,36 €	111 304,09 €	3 223,26 €	- €	540 215,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>425 688,05 €</b>	<b>45 772,36 €</b>	<b>117 246,27 €</b>	<b>4 630,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>501 792,61 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour l'exercice 2017

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017.

## **Finances locales - L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. F. DEHURTEVENT,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EX 2016	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT EX 2017	INTEGRATION CCAS	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT CLOTURE EX 2017
INVESTISSEMENT	- 45 772,36 €	- €	5 942,18 €	1 407,39 €	- €	- 38 422,79 €
FONCTIONNEMENT	471 460,41 €	45 772,36 €	111 304,09 €	3 223,26 €	- €	540 215,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>540 215,40 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>38 422,79 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>501 792,61 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>38 422,79 €</b>
Report ligne 001	<b>- 38 422,79 €</b>
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 2)	<b>- €</b>

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017.

### **Finances locales - Vote du budget primitif pour l'exercice 2018**

Monsieur le Maire propose de présenter le budget primitif 2018 vu avec le percepteur.

Celui-ci s'équilibre aux sommes de 816 674 € pour la section de fonctionnement et de 406 458 € pour la section d'investissement. Les projets d'investissement suivants sont approuvés :

- 1° Accessibilité de la mairie.
- 2° Acquisition d'un terrain appartenant à Mme Persent.
- 3° Réfection de la toiture de la salle « CPI » sise au 3 rue Ulphy Cottinet.
- 4° Changement des luminaires de la classe de l'école 18 route nationale.
- 5° Toiture de salle polyvalente « Le Santerre ».
- 6° Réhabilitation de la salle polyvalente « Le Santerre ».
- 7° Accessibilité des 2 écoles.
- 8° Enfouissement de la ligne électrique au niveau de la parcelle 818 A 402.
- 9° Travaux de voirie sur la route nationale.
- 10° Aménagement de la route au niveau du cimetière de Lamotte.

Le budget primitif 2018 (cf. annexe 1) est exposé par article et validé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les démarches de demande de subvention et, de procéder à la signature des documents administratifs résultant des projets d'investissement présentés ci-dessus.

La séance est close à 21 h 30



Le Maire  
  
F. DEHURTEVENT